

CONTRAT DE LOCATION

FBCH-Galop, asbl
Chaussée de La Hulpe, 53
1180 Bruxelles

Fax +32 (0)65 470.311

e-mail :dir@bgalopf.be

NOM DU CHEVAL :

UELN :

CHIP N° :

% (1)	BAILLEUR(S)	Signature
	<u>Bailleur 1</u> Nom et Prénom : Adresse :	
	<u>Bailleur 2</u> Nom et Prénom : Adresse :	
% (2)	LOCATAIRE(S)	Signature
	<u>Locataire 1</u> Nom et Prénom : Adresse :	
	<u>Locataire 2</u> Nom et Prénom : Adresse :	
	<u>Locataire 3</u> Nom et Prénom : Adresse :	

(1) Part de propriété de chaque bailleur sur le cheval

(2) Part de chaque locataire

DUREE DU CONTRAT

Durée déterminée :

jusqu'auinclus

Durée indéterminée :

Carrière de course

Participation du cheval aux courses

- est autorisé à participer aux courses à réclamer (pour un prix de réclamation minimum de€ - somme facultative).
- n'est pas autorisé à participer aux courses à réclamer.
- est autorisé à participer aux courses à obstacle.
- n'est pas autorisé à participer aux courses à obstacle.

Conditions particulières entre bailleur(s) et locataires(s)

(option d'achat, conditions de rupture du contrat, indemnités, autres conditions particulières)

Désignation du locataire dirigeant (3)

Nom et Prénom:

(3) Le locataire dirigeant est la personne à qui est attribué le pouvoir de faire courir le cheval sous ses couleurs et dispose de la majorité des parts.

Contrat établi en ... originaux dont un pour enregistrement à la FBCH-Galop.

A : Le :
(signature du locateur dirigeant, précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Ce contrat n'est qu'un résumé, sans aucune approbation de son contenu, à l'usage de la FBCH-Galop. Les locataires déclarent que ce contrat traduit l'essentiel de leurs intentions et qu'il n'est objet d'aucune contre-lettre.

La répartition entre le(s) bailleur(s) et le(s) locataire(s) et entre les locataires des sommes gagnées par le cheval et des sommes dues en vertu du Code et Règlement sont à effectuer par le soin du locataire dirigeant. Par le seul fait de l'enregistrement de cette déclaration, les contractants reconnaissent avoir pris connaissance de tout les articles contenus dans le Code et Règlement des courses et y adhérer sans restriction.

Une déclaration de résiliation du contrat de location doit être obligatoirement effectuée:

- 1- Pour mettre fin au contrat avant le terme fixé pour sa durée.
- 2- Lorsque le cheval est vendu.

Un nouveau contrat de location doit être déposé à la FBCH pour toute modification du contrat dans les clauses touchant la disposition du cheval (changement d'un bailleur ou locataire, changement dans la répartition de la propriété du cheval entre les bailleurs, ou dans la répartition du part des locataires, autorisation de faire courir le cheval à réclamer).

Nous recueillons et traitons vos informations personnelles conformément à la législation applicable et à notre déclaration de confidentialité à la page çï jointe (p.3 de 3)



DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Vos données personnelles sont traitées par la Fédération Belge des Courses Hippiques-Galop (FBCH- Galop), Route de Wallonie 31A, 7011 Mons-Ghlin, qui en assure le contrôle.

La FBCH - Galop collecte vos données exclusivement pour remplir ses obligations statutaires ou pour pouvoir traiter vos demandes d'admission. Si vous ne fournissez pas certaines données à la FBCH-Galop, il n'est pas possible de vous garantir un service parfaitement correct.

Si vous y avez consenti, la FBCH peut également utiliser vos données ou les transmettre à des tiers pour vous informer de certains services et événements.

Nous garantissons la confidentialité de vos données personnelles et veillons à ce que vos données ne soient pas transmises à des tiers, à l'exception de nos fournisseurs de services auxquels la FBCH - Galop fait appel dans le cadre de ses activités ou des autorités de contrôle et des organisations internationales dans le cadre de courses de chevaux pour lesquelles la FBCH - Galop est obligée de transmettre vos données.

La FBCH - Galop s'assurera que les accords contractuels sont conclus avec ces tiers afin de garantir un niveau de protection adéquat de vos données personnelles.

Vos données personnelles sont stockées par la FBCH - Galop conformément aux délais légaux de conservation.

Vous avez le droit de demander des informations et/ou une copie de vos données personnelles, de corriger vos données personnelles, de demander que vos données personnelles soient supprimées et de vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Si vous avez donné l'autorisation de traiter vos données personnelles à certaines fins, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous trouverez plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles dans la déclaration de confidentialité détaillée de notre site Web.

Toutes les demandes, plaintes ou questions concernant cette déclaration de confidentialité ou sur la protection de vos données personnelles par la FBCH-Galop, peuvent être adressées à la FBCH - Galop par courrier électronique à dir@bgalopf.be. Nous traiterons vos demandes, plaintes ou questions et vous fournirons une réponse rapide.

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de vos données personnelles, vous pouvez également adresser une réclamation à ce sujet à l'autorité Belge de protection des données.